



Question 1 :

En raison de la complexité de la logistique lorsqu'il s'agit de trouver des sources d'approvisionnement appropriées et de la pertinence de l'expérience par rapport au besoin, nous demandons respectueusement une prolongation d'une semaine.

Réponse 1 :

Veillez consulter la modification no 2 à la demande de propositions (DP), la DP a été prolongée jusqu'au 22 mars, 14 h HAE.

Question 2 :

À la page 36 sur 44 – Annexe A – Énoncé des travaux on peut lire : *L'entrepreneur sera : responsable de la conception des lignes directrices avec l'approbation du chargé de projet (coordonnées à la section 10);*

*La Couronne pourrait-elle préciser et confirmer si le libellé de la **section 10** fait référence à la PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT, à la section 5.2 – dit le chargé de projet, à la page 28 sur 44.*

Réponse 2 :

Oui, cela fait référence au chargé de projet en vertu de la partie 6 – Clauses du contrat subséquent – section 5.2.